



Condanner a payer par décision de justice

Par **marivonne**, le **19/08/2012** à **13:48**

Bonjour,

Je voudrais savoir : suite à une décision de justice, je dois payer 1.000 € à ma fille. Je suis obligé de monter un dossier de surendettement.

Ma question : est-ce que je suis obligé de payer car j'ai une pension d'invalidité de 680 €. Je ne m'en sors plus.

Merci de me répondre.

Par **stephane51**, le **23/08/2012** à **11:49**

Le tribunal vous a condamné à payer cette somme en toute connaissance de cause. Vous êtes donc tenue de vous conformer à cette décision de justice.

Maintenant, rien ne vous empêche de régler cette somme en plusieurs fois.

Par **marivonne**, le **23/08/2012** à **12:49**

merci de votre réponse je fait que ma battre car j aie préter 10.000euro a ma fille qui c est servi de moi j avais confiance mais elle c est covert de l entreprise mais elle a payer ses dettes personnel et c est encore moi qui doit lui payer milles euros . j aie plus d economie j aie plus rien elle a abuser de ma confiance je saie plus quoi faire je refuse de lui donner encore

milles euro je trouve cela injuste on dit les parent doit aider ses enfants mais moi la dedans je
sue quoi ? JE suis obliger de vendre mes meubles pour payer mes facture et acheter a
manger je me pose la question? ou est la justice . SURTOUT JE LUI ES PAS MIS LE
COUTEAU SOUS LA GORGE (EXPRESSION) je luyi es demander de me rembourser par
moi a se jour c est moi qui doit lui endonner encore qui porais m aider? a comprendre cette
décision je comprend pourquoi tant de personne vont jusque se suicider non je refuse.